



L'Association "De La Source à La Mer"

Agréée au titre de la protection de l'environnement par un arrêté préfectoral des Côtes d'Armor renouvelé pour cinq ans le 9 novembre 2023 au vu des articles L. 141-1 et suivants et R. 141-1 et suivants du code de l'environnement.

Invitation

Assemblée Générale

Jeudi 14 mars 2024 à 18h00

Salle de l'Estran à Binic

Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :

- Bilan moral

- Bilan des activités 2023 :

- Bilan financier



Un cocktail apéritif sur le thème de la cuisine durable sera proposé à l'issue de cette assemblée générale

Renouvellement du tiers-sortant et nouvelles candidatures pour le conseil d'administration :

Soyez nombreux à rejoindre Conseil d'administration.

L'adhérent à jour de sa cotisation, qui désire entrer au conseil d'administration, nous fera parvenir une lettre de présentation à l'adresse de l'association avant le 1^{er} mars 2024.

Vous pouvez faire parvenir vos observations à l'adresse de l'association.

Seuls les membres à jour de leur cotisation 2023 pourront prendre part aux votes de l'assemblée générale.

En cas d'empêchement, vous pouvez adresser un pouvoir (à découper ci-après), à l'adresse de l'association (18, rue de la Croix Rouge, 22520 Binic) ou le remettre à un adhérent de votre choix, qui sera présent à l'assemblée.

Comptant sur votre présence, recevez l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente,



Joëlle le Guern,

✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂ ✂


Pouvoir :

Je, soussigné, M., Mme, ne peux assister à l'Assemblée Générale de l'association « De la source à la mer » le jeudi 14 mars 2024 à 18h00 à l'Estran à Binic.

Je donne pouvoir à M., Mme, afin de prendre part à toutes les délibérations et émettre tous votes en mon nom.

Fait à....., le2024,

Bon pour pouvoir

 Signature,
